AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT
ORGANISATION D'UN ESPACE GOURMAND DE NOEL
Centre-ville de la Seyne sur Mer – Avenue Hoche
(Article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

La Commune de la Seyne sur Mer lance un appel à candidatures pour la mise en place et l'exploitation d'un espace gourmand de Noël sur la l'avenue Hoche (centre-ville) à l'occasion des fêtes de Noël dans le cadre de sa programmation (patinoire synthétique, carrousel, spectacles, déambulations, illuminations, décorations, …).

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1, L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la commune pour l'exercice d'activités, la ville de La Seyne sur Mer procède à une publicité préalable à la délivrance du titre d'occupation temporaire du domaine public.

Ainsi, l'article L.2122-1-4 du CG3P dispose : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L. 2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. » Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la ville de La Seyne sur Mer pourra attribuer au commerçant ayant manifesté son intérêt, les autorisations d'occupation du domaine public afférentes à l'exercice de l'activité projetée.

Si un ou plusieurs candidats supplémentaires se manifestent avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la ville de La Seyne sur Mer analysera les propositions au regard des critères mentionnés dans le présent avis et pourra retenir l'offre la plus avantageuse.

Il est précisé que cette occupation donnera lieu au versement d'une redevance à la commune.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve le droit de négocier les dates retenues et les surfaces occupées avec l'opérateur en fonction des plannings des festivités de la Ville

Contexte :

Dans le cadre de la dynamisation commerciale 2025, la Ville de La Seyne-sur-Mer recherche un porteur de projet pour organiser un espace gourmand de plein vent au centre-ville **du 13 au 28 décembre 2025** qui fera la promotion de produits alimentaires autour des fêtes de fin d'année (gaufres, crêpes, vin chaud, biscuits salés et/ou sucrés, ...) et qui pourra également proposer des stands d'objets artisanaux sur le thème de Noël concernant la décoration, arts de la table, cadeaux, …

Cet espace sera composé de stands festifs, de food-trucks, décorés par les exposants. Les produits alimentaires proposés à la vente doivent être « gourmands », c'est à dire gastronomiques ou des spécialités du terroir avec vente, dégustation sur place et à emporter.

Les caractéristiques principales de l'occupation sont décrites ci-dessous :

Renseignements	Ville de La Seyne-sur-Mer – Direction Attractivité Hôtel de Ville 20 Quai saturnin Fabre – CS 60226 83500 LA SEYNE-SUR-MER Service Marketing territorial : 04.94.06.95 03
Titre d'occupation envisagé	Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public (en application l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)
Lieu / surface à occuper	Centre-ville La Seyne sur Mer : avenue Hoche* Surface exploitable : 385 m² Site gardienné et sécurisé durant la durée d'exploitation. ** selon les offres complémentaires de loisirs et animations sur les Places Martel Esprit et Bourradet, des « emplacements gourmands » pourraient également être envisagés*
Dates	Le marché se tiendra du 13 au 28 décembre 2025 (soit 16 jours d'exploitation, hors 25/12/2025) Horaires d'ouverture de la zone marchande au public (à minima) de 10h30 à 18h30. L'installation des stands et/ou food-trucks se fera le 12 décembre 2025 de 9h à 17h. Le domaine public devra être libéré le lundi 29 décembre 2025.
Modalités d'organisation	PRODUITS PROPOSES A LA VENTE : Les produits proposés à la vente pourront notamment être les suivants (liste non limitative) : Gaufres, crêpes, vin chaud, bretzel, churros, beignets, nougats, calissons, confitures, bonbons, terrines, croque-monsieur, sandwiches, raclette… Les stands de confiserie (type barbe à papa et chouchou) seront autorisés, ainsi que les stands de pâtisserie (non élaborées sur place). Les objets de décoration artisanaux. Les stands devront rester sur site durant toute la période (gardiennage assuré). La commune mettra également à disposition du public une zone conviviale avec tables et chaises pour les visiteurs et de la décoration de mise en valeur de la zone d'exploitation.
Redevance	Le(s) porteur(s), privé(s) ou associatif(s), devra(ont) s'acquitter d'une redevance conformément à la DEC_25_021 du 18 février 2025 fixant les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2025 selon la surface réelle occupée : **III.2.1 Manifestation commerciale type foire et salon : 2 euros le m² / jour**

Dossier de présentation :	**Le dossier de candidature est composé des éléments suivants :** **<u>- Un descriptif détaillé de la proposition de stand contenant :</u>** - Un courrier signé manifestant l'intérêt du candidat à organiser le marché, dans lequel figureront notamment toutes ses coordonnées (nom ou dénomination, adresse postale, numéro de téléphone fixe et portable, adresse, mail) et portant une mention certifiant que tous les renseignements fournis sont exacts. - Le type de produits proposés à la vente avectarifs, photographies des stands…. - Tout élément/document permettant réellement d'apprécier l'activité exercée, ainsi que la nature et la provenance des produits vendus (photographies de bonne qualité, supports média, références à des sites internet, labels…). - La fiche « besoins électriques » dûment complétée. **<u>– Les documents professionnels</u>** - Photocopie de la carte d'identité du président, statuts, publication au journal officiel et dernière assemblée générale pour les associations, ou Kbis de moins de 3 mois pour l'organisateur privé - Tout document ou agrément lié à l'exercice de l'activité, - Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle foires et marchés en cours de validité, - La fiche tiers ci-annexée dûment complétée. **VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ÊTRE COMPLET ET CONFORME AUX STIPULATIONS DU PRÉSENT AVIS – AUCUN ÉLÉMENT ET/OU PIÈCE SUPPLÉMENTAIRE TRANSMIS APRES LA DATE INDIQUÉE CI-DESSOUS NE SERA PRIS EN COMPTE ET VOTRE DEMANDE NE SERA PAS TRAITÉE.**
Déroulement de la procédure	Tout candidat intéressé est invité à manifester son intérêt auprès de la Direction de l'attractivité en envoyant sa candidature accompagnée des pièces demandées : **<u>Par courrier</u>** : à l'adresse indiquée ci-dessous : Hôtel de Ville Service Marketing Territorial 20, quai Saturnin Fabre CS 60226 85507 La Seyne-sur-Mer **OU** **<u>Par mail</u>** à l'adresse suivante : marketing@la-seyne.fr
Date limite de réception des dossiers	**Les candidatures COMPLÈTES sont à adresser avant le 31/10/2025 à 16h00**
Conditions d'attribution	Les offres reçues seront appréciées au regard des critères suivants : - Qualité et diversité des produits proposés à la vente (40%) - Modalités et processus de fabrication des produits proposés à la vente (30%) - Esthétique des installations proposées (20%) - Démarche environnementale : utilisation des contenants recyclés, valorisation des déchets, … (10%)